

LE RÔLE DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

PAR

JEAN-PAUL DELEVOYE (*)

« Les Conseils économiques ont une longue carrière à parcourir : leur raison d'être, c'est la fin des agitations stériles et des conflits sanglants. Leur but, c'est la texturation économique et la coopération sociale. C'est par eux, c'est dans leur sein que peut et doit se faire l'éducation, s'opérer le rapprochement des classes. Et je serais récompensé de mon modeste effort si, convaincu que je suis par une action à laquelle je suis intimement mêlé, j'étais arrivé à vous persuader qu'ils sont en réalité les instruments nécessaires de l'ordre et de la paix. »

Georges Cahen-Salvador (1875-1963) (1)

La gouvernance à l'intérieur des frontières, comme dans l'ensemble du monde, a besoin d'espaces susceptibles de faciliter et d'éclairer le processus de décision politique et d'apaiser les conflits. Les institutions du type conseils économiques et sociaux (CES), qui constituent des forum-laboratoires de conciliation des idées entre les milieux socio-professionnels et l'intérêt général, paraissent répondre à ces attentes. Les défis actuels sont tels que la capacité à se projeter vers le futur, en plaçant l'humain au cœur des problématiques, permettra d'anticiper les évolutions. Je suis de ceux qui pensent que le rôle d'un conseil est d'éclairer la décision politique et non de parasiter le processus décisionnel.

Le Conseil français est la plus ancienne institution de ce type. En effet, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) s'inscrit dans un courant d'idées déjà ancien, favorable à une représentation organisée des forces économiques et sociales. En 1918, la Confédération générale du travail (CGT) et son secrétaire général, Léon Jouhaux, présentent un projet de Conseil national économique chargé d'examiner tous les problèmes posés par le retour à la paix après la mise en œuvre d'une économie de guerre. En 1924, la CGT propose la création d'un Conseil économique du travail qui aurait la faculté de susciter des enquêtes, outre celles que lui demanderait

(*) Président du Conseil économique, social et environnemental (France).

(1) Extrait de Georges CAHEN-SALVADOR, *Carnet de mémoires*, cité par Alain CHATRIOT, *Le Conseil national économique, 1924-1940, une institution entre expertise et négociation sociale*, La Découverte, Paris, 2002.

le gouvernement. Et, un an plus tard, à la demande des syndicats ouvriers, une assemblée est créée : le Conseil national économique, regroupant des délégués des organismes de producteurs et de consommateurs, prend part aux décisions de politique économique concernant le pays. Par la suite, la Constitution de la IV^e République crée, en 1946, le Conseil économique, auquel elle donne déjà les moyens d'affirmer son indépendance et son rôle représentatif auprès du Parlement et du gouvernement. En 1958, la Constitution de la V^e République crée le Conseil économique et social dans sa forme actuelle. Avec la réforme de la Constitution votée au Congrès de Versailles le 21 juillet 2008, le Conseil économique et social devient le Conseil économique, social et environnemental. Cette réforme a doté le Conseil de nouvelles attributions, qui lui permettent d'inscrire ses réflexions dans une approche du temps long et moins dans l'immédiateté du temps politique (2). De plus, il peut dorénavant s'appuyer sur une base juridique pour développer son activité internationale : le CESE « *promeut une politique de dialogue et de coopération avec les assemblées consultatives créées auprès des collectivités territoriales et auprès de ses homologues européens et étrangers* » (3). La troisième assemblée constitutionnelle de la France est la plus méconnue mais n'en demeure pas moins une institution très active de notre République, au niveau national comme sur le plan international.

De longue date, les présidents successifs du Conseil et ses membres ont été conscients qu'aucune question de dimension nationale, qu'elle soit économique, sociale ou culturelle, ne peut être correctement étudiée sans tenir compte du contexte international dans lequel elle se pose. Cette dimension internationale est ainsi prise en compte dans tous les avis, rapports et études du CESE. Parmi les neuf sections (4) que comprend le CESE, l'une est plus particulièrement dédiée aux affaires européennes et internationales et dispose d'un large champ de compétences : coopération et aide au développement, questions bilatérales et multilatérales, relations internationales, questions migratoires des populations, questions européennes, relations avec les institutions internationales, notamment celles de l'Union européenne (UE) et de la Francophonie. Depuis 2010 – le début de la nouvelle mandature que j'ai l'honneur de présider –, la Section des

(2) Le CESE peut à présent être saisi par le gouvernement, mais aussi par les présidents des deux assemblées. Il donne son avis sur les projets de loi de programmation définissant les orientations pluriannuelles des finances publiques, domaine réservé jusqu'alors du Parlement. Il peut être saisi par les citoyens par voie de pétition. Une plus large part est laissée à l'initiative ; il peut appeler l'attention du gouvernement et du Parlement sur les réformes qui lui paraissent nécessaires. De plus, l'assemblée a été féminisée et rajeunie.

(3) Article 1 de la loi organique n° 2010-704 du 28 juin 2010.

(4) Section des affaires sociales et de la santé, Section du travail et de l'emploi, Section de l'économie et des finances, Section de l'aménagement durable des territoires, Section des affaires européennes et internationales, Section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, Section de l'environnement, Section des activités économiques, Section de l'éducation, de la culture et de la communication. Le CESE dispose également de trois délégations : Délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques, Délégation à l'Outre-mer et Délégation aux droits des femmes et à l'égalité.

affaires européennes et internationales (5) a décliné sa réflexion autour de trois thématiques (6) : les voies et moyens d'améliorer la gouvernance mondiale, la consolidation de l'Union européenne, la place et les moyens d'influence de la France sur l'échiquier international. Cette prise en compte de l'international passe également par des relations suivies avec des institutions de même nature qui permettent des transferts d'informations et de connaissances, ouvrant ainsi sur une réflexion commune. La coopération s'effectue à plusieurs niveaux : entre présidents (d'institutions, de sections ou de groupes), entre groupes français et étrangers – cela pouvant avoir lieu en dehors du Conseil même – et au niveau administratif. La Direction des relations internationales (7) du CESE coordonne et organise les manifestations et les déplacements à caractère international ; elle est également chargée de l'accueil des délégations étrangères. En outre, notre assemblée souhaite être une institution ouverte et ainsi se faire connaître du grand public et des administrations et les informer de son travail. Certains de nos travaux sont ainsi traduits et notre site Internet est accessible en anglais et en espagnol.

L'action internationale du Conseil économique, social et environnemental est riche et variée et s'appuie sur une longue tradition. Afin d'assurer sa pleine effectivité, il est impératif que cette action soit faite en cohérence avec la diplomatie française. Le Conseil peut être un moyen d'assurer la continuité du message de la France destiné à ses partenaires, tout comme l'Assemblée nationale ou le Sénat (8). Trois priorités ont été mises en avant pour orienter l'activité internationale du Conseil.

UNE ACTION INTERNATIONALE ANCIENNE ET IMPORTANTE

La forte action du CESE sur la scène internationale trouve ses origines dans l'histoire de l'institution et se poursuit actuellement.

Le Conseil français comme matrice

Le Conseil national économique (CNE, 1924-1940) – ancêtre du CESE – a servi de modèle à de très nombreuses institutions similaires à travers le monde (9). La période de l'entre-deux-guerres voit se multiplier les conseils économiques : création des conseils allemand (mai 1920), autrichien

(5) Auparavant, le Conseil français comprenait une Section des relations extérieures et une Délégation pour l'Union européenne.

(6) « Au cœur du G20 », avis publié le 6 septembre 2011 ; « Les négociations climatiques internationales à l'aune de la Conférence de Durban », avis publié le 8 novembre 2011 ; « Gagner la bataille de l'exportation avec les PME », avis publié le 29 février 2012 ; « Rio+20 : un rendez-vous majeur pour l'avenir de la planète », avis publié le 22 mai 2012.

(7) Cette Direction est actuellement conduite par Mme Elisabeth Dahan, ministre plénipotentiaire détachée du ministère français des Affaires étrangères et européennes.

(8) Cf. le site Internet www.senat.fr/colloques/diplomatie_parlementaire/diplomatie_parlementaire.html.

(9) Cf. Alain CHATRIOT, *op. cit.*

(mai 1934), belge (septembre 1930), bolivien (décembre 1930), canadien (avril 1935), chilien (octobre 1934), chinois (mai 1931), cubain (octobre 1934), danois (décembre 1931), estonien (février 1935), finlandais (février 1935), grec (avril 1932), britannique (janvier 1930), guatémaltèque (octobre 1931), iraquien (juin 1933), italien (septembre 1923), japonais (avril 1924), luxembourgeois (décembre 1931), mexicain (février 1933), portugais (septembre 1931), tchécoslovaque (juin 1926). Avant guerre, la Bulgarie, la Colombie, la Hollande, la Norvège, la Pologne, la Yougoslavie, l'Equateur, les Etats-Unis, l'Irlande, les Indes britanniques et le Maroc avaient manifesté leur volonté de créer une telle institution. Le Conseil français n'est pas étranger à cette floraison d'institutions. Le Secrétaire général du CNE, Georges Cahen-Salvador se rendra en Grèce (1929), à Prague, à Montevideo et à Buenos Aires (1932) afin de présenter l'institution française à ces pays désireux de se doter d'un conseil similaire.

A une époque plus proche de la nôtre, le Conseil français a continué à œuvrer à la mise en place et au renforcement d'institutions similaires. Le président Gabriel Ventejol (1974-1987) a nourri l'idée de nouer des relations avec certains pays avec lesquels la France entretenait des liens plus particuliers en raison de la colonisation. Ainsi, le Conseil a envoyé plusieurs missions au Maroc et en Tunisie. Son successeur, Jean Matteoli (1987-1999), a fait de cette ouverture à l'international un aspect majeur de son action. Les changements de gouvernement et les grandes difficultés d'adaptation aux économies de marché ont retardé la volonté exprimée dans les années 1990-1991 de la plupart des pays de l'Est européen de se doter d'un conseil économique et social. Le Conseil français n'a cependant jamais cessé d'entretenir des relations avec les autorités de ces pays, afin d'être prêt à tout moment à apporter son aide si nécessaire.

Cette action du CESE qui se poursuit à l'heure actuelle se fonde sur l'idée selon laquelle la création d'un conseil peut avoir un impact positif à trois niveaux : la démocratisation progressive de la vie nationale ; l'information des principaux acteurs économiques et sociaux du pays sur les réalités nationales ; la possibilité de liaisons et de dialogues avec les CES de la région. Le CESE peut ainsi faire valoir « *l'ingénierie démocratique à la française* » au travers de colloques ou de missions de formation (10). Si le Conseil français est toujours sollicité par les gouvernements étrangers pour bénéficier d'un appui en vue de la création d'un conseil (11), il l'est également pour accentuer la coopération avec les institutions existantes. En effet, l'action du CESE a permis de renforcer des relations bilatérales mutuellement enrichissantes (12). Les membres du CESE se rendent

(10) Le CESE a participé en juillet 2012 à une session de renforcement de la capacité technique des conseillers du CES centrafricain.

(11) Déplacement du président Dermagne en 2001 au Mexique et au Nicaragua, deux Etats intéressés par la mise en place d'une institution sur le modèle français.

(12) Entre 1992 et 2000 ont eu lieu des rencontres régulières entre le CES de France et le Conseil national de la jeunesse et de l'avenir du Maroc (ancêtre du CES marocain actuel).

régulièrement à des invitations de CES étrangers et des délégations de conseillers étrangers sont fréquemment reçues au Palais d'Iéna (13). Depuis le début des années 2000, le Conseil français a notamment entrepris ou poursuivi les contacts avec l'Amérique latine (Brésil, Mexique Venezuela), l'Asie (Chine, Corée du Sud, Thaïlande, Vietnam) et l'Europe (pays d'Europe centrale et orientale et des Balkans). Depuis six ans, des rencontres régulières avec les institutions russes ont lieu. Dans le cadre de la célébration de l'année du Brésil en France, le volet social des années croisées s'est tenu au Conseil français en juillet 2005. A l'occasion de cette importante rencontre, clôturée par le Président de la République du Brésil, Luis Inacio Lula da Silva, une convention de coopération entre le Conseil du développement économique et social brésilien et le Conseil français a été signée. Des liens ont également été établis avec des institutions du Kazakhstan, du Pakistan et de l'Ouzbékistan.

Les contacts et échanges fréquents avec les conseils étrangers (en bilatéral ou en multilatéral) permettent d'apporter aux pouvoirs publics une contribution proche de la réalité sociale des pays sur les problématiques internationales. Cette dynamique peut s'accompagner de l'établissement, dans leur champ de compétence, de liens entre les membres des CES et des organisations étrangères – ainsi, le groupe agricole français a établi depuis les années 1980 des relations suivies avec la Chine à travers ses différentes associations.

Les relations du Conseil avec les organisations internationales

L'Organisation internationale du travail et le Bureau international du travail

Le CESE entretient des liens étroits avec l'Organisation internationale du travail (OIT). Cette liaison, qui est ancienne, s'effectue souvent à travers les membres ou anciens membres du Conseil qui siègent fréquemment dans les enceintes de cette organisation (14).

De grandes figures de notre institution ont ainsi marqué la vie de l'OIT. Léon Jouhaux, président du Conseil français de 1925 à 1954 et prix Nobel de la Paix en 1951, a joué un rôle de premier plan dans l'instauration d'un « office international du travail ». C'est sur la base d'un de ses rapports que la conférence des dirigeants syndicaux des pays alliés, réunie à Leeds en juillet 1916, s'est accordée sur la nécessité de créer une telle organisation. Il a donc naturellement été élu l'un des six membres titulaires travailleurs du conseil d'administration du Bureau international du travail (BIT) dès la

(13) En 2010, une dizaine de délégations étrangères ont été reçues au CESE et treize déplacements ont été effectués à l'étranger dans le cadre de conférences, réunions de travail ou d'assistance auprès d'un conseil étranger. En 2011, 38 délégations ont été reçues et 17 déplacements ont été réalisés.

(14) Jean FRAYSSINET, *Le Conseil économique et social*, La Documentation française, 1996 (2^e éd.).

première Conférence internationale du travail qui s'est tenue à Washington en 1919. Il occupa ce poste jusqu'à sa mort en 1954. Alexandre Parodi, secrétaire général adjoint du CNE, a été le délégué du gouvernement français au conseil d'administration du BIT en 1945, puis de 1961 à 1976, et exerça la présidence du conseil d'administration pour la période 1962-1963. Gabriel Ventejol a pris sa suite jusqu'en 1987 et fut président du conseil d'administration en 1981-1982. Yvon Chotard, président de groupe au CES, prit la relève jusqu'en 1998 et exerça à deux reprises la présidence (1991-1992, 1995-1996). L'actuel président de la Section des affaires européennes et internationales du CESE, Yves Veyrier, a été nommé en 2008 membre adjoint du conseil d'administration du BIT.

Ces liens personnels se complètent par une convergence de vue sur de nombreuses problématiques. En 1999, le Conseil français a publié un avis intitulé « Les enjeux des négociations commerciales multilatérales du millénaire ». Cet avis, émanant d'une autosaisine, soulignait la nécessité d'un cadre qui assure non seulement le progrès économique mais également le progrès social, prenant ainsi en compte à la fois les différentes dimensions de l'échange international mais également les attentes de la société. En 2001, Juan Somavia, directeur général du BIT, est venu faire un discours devant l'Assemblée plénière du Conseil de France, dans lequel il a mis en avant le problème du manque de travail décent (15) dans le cadre de la mondialisation et la nécessité d'assurer le dialogue social pour remédier à ce déficit et mettre en œuvre une gouvernance globale ; en soulignant que « *la justice et le progrès social [...] sont le fruit de la recherche patiente d'un équilibre et de compromis entre intérêts divergents et légitimes dans la transparence et le respect de l'interlocuteur* », il a fait un plaidoyer pour le rôle central que peuvent et doivent jouer les CES en tant que régulateurs de la mondialisation, *via* la facilitation des rencontres entre des acteurs de la vie sociale, économique et associative et en comblant le fossé entre les politiques et les citoyens (16).

De plus, des membres de l'OIT peuvent être auditionnés par le CESE afin d'apporter leur vision sur un sujet étudié par le Conseil. En mars 2006, Nicole Ameline, déléguée du gouvernement français au BIT, a été entendue dans le cadre d'une réunion sur la dimension sociale de la mondialisation et a présenté les travaux de l'OIT sur la Convention du travail maritime (2006). Le Conseil français s'était penché sur le statut des gens de la mer, dès l'année 2000, en étudiant les conséquences et la prévention des sinistres en mer (17).

(15) L'OIT a mis en place un Agenda pour le travail décent, disponible sur le site Internet www.ilo.org/global/about-the-ilo/decent-work-agenda/lang--fr/index.htm.

(16) Cf. également « Vers une mondialisation plus juste », avis du CESE publié le 23 février 2005.

(17) « Les causes et les conséquences du naufrage du pétrolier *Erika* », avis publié le 29 mars 2000 ; « Les causes et les conséquences du naufrage du pétrolier *Erika* : un an après », avis de suite publié le 5 décembre 2000.

L'Organisation des Nations Unies, ses organes et ses institutions

Les liens unissant le Conseil français avec la Société des Nations (SDN), puis l'Organisation des Nations Unies (ONU) sont anciens. Historiquement, l'affirmation du CNE est passée par la qualité de ses travaux, dont certains étaient l'objet d'une saisine en lien avec une organisation internationale. Le CNE préparait les contributions françaises aux conférences économiques internationales de l'époque. Georges Cahen-Salvador, secrétaire général du CNE, a été le délégué de la France à la SDN de 1927 à 1934.

Plus récemment, le Conseil français a beaucoup œuvré auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Considérant l'intérêt que porte notre assemblée aux problèmes agricoles, les relations qu'elle entretient avec la FAO sont fortes et anciennes (18). Le Conseil français a régulièrement participé aux sommets organisés par la FAO. Plusieurs dossiers importants relevant du mandat de cette organisation sont des sujets suivis par notre assemblée, comme par exemple, celui de la sécurité alimentaire. Le Conseil français a mis en place en son sein un Comité du défi alimentaire qui a été présidé par Luc Guyau, alors vice-président de notre assemblée. Le 13 novembre 2008, le CESE a organisé avec le concours de l'Union européenne et du Comité économique et social européen, une importante conférence internationale consacrée au défi alimentaire mondial et réunissant de nombreux responsables des sociétés civiles d'Europe, d'Afrique, du Mexique et du Brésil. La convergence sur les sujets de préoccupation entre la FAO et notre institution se prolonge par le capital humain : en 2009, L. Guyau a été élu par les 191 Etats membres de l'organisation au poste de président indépendant du Conseil de la FAO. Cette élection représente une remarquable reconnaissance du magistère d'influence du Conseil sur ce sujet ; elle concrétise également un objectif souvent énoncé par le système onusien, celui de faire accéder à ses postes de haut niveau de véritables représentants de la société civile et du monde professionnel.

En outre, le Conseil français, notamment grâce à l'action énergique du président Matteoli, est à l'origine et est l'acteur principal de la création de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS). L'initiative de J. Matteoli en 1989, lors de la célébration du bicentenaire de la Révolution française, va donner naissance, dix ans plus tard, à l'AICESIS. La richesse de la rencontre de 1989 réunissant les douze CES alors existants dans le monde, la similitude des problématiques qui touchent des pays apparemment si différents, la convergence des points de vue ont incité les partenaires à pérenniser ces rencontres. Tous les deux ans, de telles réunions se sont ainsi tenues (en 1991 à Québec, en 1993 à Ouagadougou, en 1995 à Lisbonne, en 1997 à Caracas), jusqu'à la création de cette association internationale en 1999,

(18) Le CESE est représenté au Comité interministériel pour l'agriculture et l'alimentation (CIAA).

à Port-Louis. Actuellement, l'AICESIS regroupe des conseils de 56 pays. Depuis 2001, le statut d'observateur permanent à compétence générale auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) a été octroyé à l'AICESIS.

L'ECOSOC, traditionnellement composé de représentants étatiques, s'est ouvert progressivement à la société civile. Cela correspond à un mouvement qui traverse les Nations Unies depuis le début des années 2000. L'ONU a pris la pleine mesure de l'évolution de la scène internationale résultant de l'émergence des organisations non gouvernementales (ONG) et du secteur privé. Elle a ainsi mis en place des procédures d'interopérabilité entre les gouvernements, le monde des entreprises et les ONG afin que l'ensemble des acteurs s'approprient plus facilement la mise en œuvre des orientations adoptées lors des conférences internationales. Du fait des tensions de la Guerre froide, l'ECOSOC n'a pu pleinement jouer un rôle sur la scène internationale comme son statut d'un des cinq organes principaux des Nations Unies aurait pu le lui permettre. En 2005, la marginalisation de l'ECOSOC en matière de gouvernance économique et sociale (par rapport à la CNUCED, au G8, à l'OMC, au G20) a été mise en évidence, alors que l'évolution du monde appelle un plein exercice de coordination et de concertation. Sur la base de ce constat, le rôle de l'ECOSOC a été réaffirmé et renforcé en tant que principal organe responsable de la coordination et de la formulation de politiques en vue de la réalisation des objectifs de développement. Un forum bisannuel pour la coopération en matière de développement et un examen ministériel annuel, chargé principalement d'assurer le suivi des engagements pris lors des grandes conférences et sommets des Nations Unies, ont été mis en place à cet effet dans le cadre du débat de haut niveau. Ces évolutions sont encore à parfaire et les CES peuvent y contribuer en permettant à la société civile d'assurer un rôle de représentation, de veille, d'expertise et de relais. Les dirigeants ont des difficultés à appréhender ce concept mouvant de société civile. L'existence et la vivacité de la société civile sont des indicateurs de l'état de démocratisation d'un pays. Le Conseil français souhaite être un des moteurs de l'émergence d'une véritable société civile organisée au niveau mondial.

Les liens avec l'ONU passent également par des rencontres avec de hauts dignitaires onusiens. En août 2011, j'ai eu l'honneur de m'entretenir au Conseil avec M. Al Nasser, président de la 66^e Assemblée générale des Nations Unies. M. Al Nasser a ouvert, en janvier 2012, la conférence préparatoire Rio+20 organisée par le ministère des Affaires étrangères et européennes et le ministère de l'Environnement, qui s'est tenue au Palais d'Iéna. Et précédemment, le Conseil français étant en charge de la présidence de l'AICESIS de 2003 à 2005, mon prédécesseur, Jacques Dermagne, s'était entretenu en janvier 2004 avec le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, lors de sa visite officielle en France.

LES PRIORITÉS INTERNATIONALES DU CESE

Tout en conservant l'acquis des mandatures précédentes, j'ai tenu à recentrer les priorités internationales du CESE dans un but d'efficacité. J'ai également souhaité que ces priorités soient décidées collectivement. Le Bureau du CESE a ainsi défini en avril 2011 la nouvelle stratégie internationale du CESE, une stratégie centrée sur l'Europe, la Méditerranée et la Francophonie.

L'Europe

En 1991, le président Matteoli soulignait que « *la construction européenne représente une préoccupation constante de notre Assemblée dont les travaux manifestent la volonté de contribuer au débat européen en prenant en compte les interactions de l'économie et du social* » (19). Le Conseil français a engagé une action très volontariste pour que la construction européenne soit systématiquement prise en compte dans ses travaux (20).

Au fil des années, un partenariat étroit s'est noué entre le Conseil français et le Comité économique et social européen, afin de construire un consensus social au niveau européen. Voulu par la France lors de l'élaboration du Traité de Rome, le Comité est un interlocuteur important du Conseil français et participe à la construction démocratique de l'Europe par le dialogue approfondi entre les acteurs économiques et sociaux de notre continent. Les présidents successifs du Comité européen ont largement accompagné les manifestations organisées par le CESE. Et, chaque année, deux réunions sont organisées dans une des capitales des pays de l'Union européenne, l'une avec les secrétaires généraux des CES, l'autre avec les présidents des CES. En 2005, le Palais d'Iéna en a été l'hôte. Ces réunions permettent de mettre en harmonie les travaux de chacun, de mesurer les différences et de voter d'importantes motions communes. En 2011, le CESE et le Comité européen se sont mobilisés sur la question de la distribution de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies de l'Union et les considérations du CESE ont été étudiées lors d'une audition publique à Bruxelles, le

(19) « Les partenaires sociaux dans le marché unique européen », avis du CES de France publié le 13 novembre 1991, Préface.

(20) Sélection de travaux : « L'élargissement de l'Union européenne et ses conséquences pour l'économie française », rapport publié le 12 mars 1997 ; « L'élargissement de l'Union européenne : conditions et conséquences », avis publié le 28 juin 2000 ; « Participation du Conseil économique et social au débat national sur l'avenir de l'Union européenne », avis publié le 10 octobre 2001 ; « La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, son intégration dans un traité constitutionnel : quelles implications pour les citoyens européens ? », étude publiée le 12 novembre 2002 ; « Les débouchés non alimentaires des produits agricoles : un enjeu pour la France et l'Union européenne », avis et rapport publiés le 12 mai 2004 ; « Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne », communication du Bureau publiée le 22 février 2005 ; « De l'élaboration de la législation communautaire à sa mise en œuvre en droit national : contribution du Conseil économique et social à la réflexion sur "mieux légiférer" », communication publiée le 10 juillet 2007 ; « Quel cadre juridique européen pour les services sociaux d'intérêt général ? », avis publié le 9 avril 2008 ; « Pour une participation active de la société civile aux consultations publiques européennes », communication publiée le 26 mai 2009 ; « La future PAC après 2013 », avis publié le 25 mai 2011 ; « L'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux de voyageurs », avis publié le 27 juin 2012.

21 novembre 2011. Le CESE participe régulièrement aux réunions organisées par le Comité européen avec les pays d'Amérique latine, d'Afrique, des Caraïbes, et du Pacifique ou avec la Chine. Par ailleurs, depuis 2006, s'est affirmée une forte volonté visant à intégrer l'activité de notre assemblée dans le cadre plus général de la Politique européenne de voisinage (PEV), renforçant par là même la synergie entre notre activité et celle menée par le Comité européen.

Très impliquée dans les questions européennes, la Section des affaires européennes et internationales du CESE considère comme une priorité le renforcement de ses liens avec le Comité européen. Elle est d'ailleurs représentée au Comité de pilotage UE 2020 et s'est exprimée au titre de la consultation des CES nationaux sur les recommandations adressées à la France par le Conseil de l'Union européenne dans le cadre du « Semestre européen ». De même coordonne-t-elle chaque année, en lien avec les autres sections et délégations, la préparation de la réponse à la consultation annuelle du CESE par le gouvernement sur le projet de Programme national de réforme (PNR). En outre, la section a, en 2011, formalisé la contribution du CESE à la consultation de la Commission européenne sur sa communication relative au marché unique.

En parallèle, le Conseil français entretient des relations bilatérales étroites avec les CES nationaux des autres pays de l'Union, notamment au travers de visites à l'étranger, de l'accueil de délégations européennes ou de partenariats. Les CES d'Italie, du Luxembourg, de Bulgarie, des Pays-Bas et d'Espagne ont été des partenaires privilégiés ces dernières années. Le CESE a ainsi travaillé avec eux sur les questions de migration, de l'énergie, des problématiques de l'emploi et des nouveaux indicateurs de la mesure du progrès, du développement et du bien-être. Le Conseil français a également déployé des efforts pour nouer des relations permanentes avec les forces socio-économiques allemandes et anglaises, ces pays ne disposant pas ou plus de CES. Depuis 2004, un groupe franco-allemand permanent, représentatif de nos sociétés civiles, se réunit régulièrement. Il est pertinent de souligner que dans le cadre du programme européen PHARE visant à promouvoir le dialogue social dans les futurs Etats membres de l'Union européenne, le CESE a participé, en 2006, à une mission visant à apporter une aide au CES roumain.

L'Europe, c'est également le Conseil de l'Europe. En septembre 2011, s'est tenue au Palais d'Iéna la conférence anniversaire des 50 ans de la Charte sociale européenne. Cette grande manifestation a été organisée par le CESE avec le concours du Conseil de l'Europe et du Comité économique et social européen. A l'issue du colloque, les institutions organisatrices ont pris la décision de se réunir tous les ans avec l'ensemble des Conseils économiques européens, afin de faire le point sur les travaux du Conseil de l'Europe et du Comité européen des droits sociaux, sur les moyens de mieux faire connaître la Charte et sur les difficultés rencontrées par les parties prenantes.

La Méditerranée

Le processus EUROMED, né en 1995 avec la Déclaration de Barcelone, repose sur la volonté de créer un partenariat fort entre les deux rives de la Méditerranée, afin de faire de cette zone un espace de paix, de démocratie, de coopération et de prospérité. Une rencontre des présidents des CES européens et méditerranéens a eu lieu à Madrid après la Conférence intergouvernementale de Barcelone afin d'étudier quelle contribution les CES pourraient apporter à une véritable coopération pour le développement en Méditerranée. Depuis le début, le Conseil français est très engagé dans ce processus. Le Conseil a ainsi participé aux décisions finales prises lors des sommets et a été associé aux thèmes de réflexion par l'intermédiaire des sections saisies sur les sujets retenus dans l'exercice EUROMED. En 1996, les Sections de l'agriculture et activités productives ont été engagées sur le sujet choisi et leurs travaux ont servi de base de réflexion pour l'élaboration du rapport final avec nos partenaires de la rive sud de la Méditerranée. La même année, la France a organisé le Sommet euro-méditerranéen des CES, qui a été l'occasion d'une étude en coopération entre conseils du Nord et du Sud portant sur trois thèmes (flux migratoires, énergie, dette des pays du Sud). Cette réunion a également été un cadre propice à l'approfondissement de la réflexion portant sur l'apport spécifique des assemblées consultatives à la construction d'un espace de paix et d'échanges en Méditerranée. Progressivement, les liens et les réalisations se sont étoffés. Des rapports sur divers sujets ont été réalisés en associant plusieurs CES. Les sujets, d'abord traités sur un an, s'élaborent dorénavant sur deux ans, avec un rapport intérimaire – ce qui a impliqué plus de collaboration, plus de réunions, plus d'échanges et d'informations. Le nombre de sujets abordés a également augmenté. Le thème de l'emploi, choisi lors du Sommet euro-méditerranéen d'Athènes d'octobre 2007, a constitué un sujet de travail partagé entre le Conseil espagnol et le Conseil français. Ce même Sommet a associé notre Assemblée à l'élaboration d'un rapport, sous l'égide du Conseil national de l'économie et du travail d'Italie (CNEL), portant sur « les facteurs favorisant l'accès des femmes à la vie économique et sociale et au développement de leurs qualifications dans le contexte du développement national, régional et mondial ». Ce thème est devenu central lors des rencontres euro-méditerranéennes.

Le Conseil français a suivi de près l'évolution des échanges entre les pays des deux rives de la Méditerranée, car son objectif est de contribuer au succès de cette entreprise. Avec la mise en place de la Politique européenne de voisinage en 2004, le Processus de Barcelone est devenu un forum multilatéral de dialogue et de coopération entre l'Union européenne et ses partenaires méditerranéens. Les accords de coopération du Processus de Barcelone ont été relancés en 2008 et rebaptisés Union pour la Méditerranée (UpM). La relance a été l'occasion de concrétiser les relations et de les rendre plus visibles grâce à la mise en place de nouveaux projets régionaux

et sous-régionaux qui présentent un véritable intérêt pour la population de la région. Les projets portent sur des domaines tels que l'économie, l'environnement, l'énergie, la santé, la migration et la culture. En 2008, après le sommet EUROMED d'octobre qui s'est tenu à Rabat, le Comité économique et social européen a été pour la première fois invité au dîner de travail de la conférence ministérielle des ministres des Affaires étrangères EUROMED, qui s'est déroulé à Marseille en novembre. Faisant suite à cette conférence ministérielle, une réunion ministérielle EUROMED « Emploi – Travail » s'est tenue à Marrakech en novembre 2008. Elle a permis à la Ligue arabe d'être à la table des discussions avec Israël. Elle a également permis de jeter les bases d'une plate-forme de dialogue social dans la région, inspirée des travaux EUROMED. Les thèmes de discussion abordés dans ce cadre sont des sujets sur lesquels le Conseil français dispose d'une expertise conséquente pouvant éclairer les débats.

Au cours du premier semestre 2010, les CES des Etats membres d'EUROMED se sont organisés pour permettre une représentation reconnue des sociétés civiles de la Méditerranée dans les institutions ou réunions politiques de l'UpM. Cette démarche, auquel le Conseil français s'est associé, a permis aux conseils de la région de se constituer en Assemblée des Conseils économiques et sociaux de l'UpM, en novembre 2010. En 2011, le Printemps arabe a entraîné la suppression des Conseils économiques et sociaux de Tunisie et d'Egypte, ainsi que la recomposition du paysage social et économique de ces pays, de la Libye et de la Syrie, avec des conséquences sur l'ensemble de la zone. Si cette initiative d'assemblée euro-méditerranéenne des CES a perdu de sa vitalité ces derniers mois, elle pourra être réactivée le moment venu.

En plus d'avoir participé régulièrement aux réunions EUROMED, le Conseil français a également soutenu activement le projet TRESMED, qui a pour objectif de mieux cerner les enjeux économiques et sociaux de la collaboration EUROMED et de faire des acteurs économiques et sociaux de la région des conseillers de premier plan au processus décisionnel. Le CES d'Espagne tient le rôle d'organisateur de ce projet, qui a déjà connu quatre volets. TRESMED I (2001-2002) portait sur la fonction consultative des partenaires économiques et sociaux des pays du sud et de l'est de la Méditerranée, TRESMED II (2004-2006) sur la fonction consultative des partenaires économiques et sociaux et sur leur contribution au partenariat euro-méditerranéen, TRESMED III (2008-2010) sur le rôle consultatif des organismes représentatifs des intérêts économiques et sociaux dans le cadre spécifique du partenariat euro-méditerranéen et de la politique de voisinage de l'Union européenne, TRESMED IV sur le dialogue social et la coopération. Dans le cadre de ce projet, le Conseil français a organisé des stages d'information et reçu des délégations, a participé à des séminaires en y envoyant des conseillers. Le quatrième volet TRESMED a d'ailleurs été lancé au Palais d'Iéna en octobre 2011.

La Francophonie

Compte tenu de l'intérêt particulier porté aux relations avec ces pays, notre assemblée entretient depuis longtemps des relations étroites et continues avec les CES des pays africains francophones. Il y a là une responsabilité historique à laquelle notre assemblée ne veut pas déroger. Soucieux de participer au renforcement et au soutien des conseils africains, le CESE a développé une politique d'accueil, d'écoute et de disponibilité pour toute action de formation, toute réflexion en commun de nature juridique ou technique et tout accompagnement de quelque nature que ce soit. Depuis 2006, le CESE a reçu à plusieurs reprises des délégations de CES de pays francophones et notamment du Bénin, du Burkina Faso, de la Centrafrique, du Congo, du Gabon, de Guinée, du Maroc, de Mauritanie, du Sénégal, du Tchad et de Tunisie. Lors de mon voyage au Maroc en avril 2011, les autorités du pays ont formulé une demande de coopération pour laquelle deux missions ont déjà été effectuées et d'autres programmées. Le CESE a ainsi reçu en visite en septembre 2011 le président du CES du Maroc, Chakib Benmoussa, accompagné des membres de son bureau. Une convention de partenariat a été signée à cette occasion. La coopération entre nos deux institutions se traduit également par la participation à des colloques : symposium euro-méditerranéen sur la gouvernance et la formation professionnelle, qui s'est déroulé à Casablanca en novembre 2011 ; séminaire organisé par le CES du Maroc, sur le thème des « nouveaux défis de l'employabilité », à Rabat, en mai 2012.

De plus, en raison des liens historiques unissant la France à de nombreux Etats et de l'importance de la langue française pour notre pays (21), le CESE ne pouvait être qu'un des membres fondateurs de l'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires francophones (UCESIF). Depuis fin 2011, la Direction des relations internationales du CESE est en charge du Secrétariat général de l'UCESIF. Cette association, instituée à Ouagadougou le 15 novembre 2004, regroupe les Conseils économiques et sociaux de 22 pays francophones (22). L'UCESIF constitue l'un des réseaux institutionnels francophones qui, sous l'égide de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), a pour objectif de regrouper les institutions de compétences similaires des pays francophones, en vue de créer un espace d'échanges d'expériences entre professionnels évoluant dans le même domaine d'activités. L'optique promue par l'OIF est de créer à travers ce maillage d'institutions un outil ayant une capacité d'action et d'influence en faveur du renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit. En effet, l'espace francophone est un cadre propice à la coopération en raison du

(21) Article 87 de la Constitution : « la République participe au développement de la solidarité et de la coopération entre les Etats et les peuples ayant le français en partage ».

(22) En 2012, sont membres de l'UCESIF : le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, le Congo, la Côte d'Ivoire, la France, le Gabon, la Grèce, la Guinée, le Liban, le Luxembourg, le Mali, le Maroc, Maurice, la Mauritanie, Monaco, le Niger, la Roumanie, le Sénégal et le Tchad.

partage d'une même langue, d'un même système juridique, d'institutions et de modes de fonctionnement similaires. L'action des réseaux institutionnels francophones est relayée et appuyée par les instances de la Francophonie, qui peut notamment s'engager dans des actions fortes (pressions, sanctions) en cas de rupture démocratique dans un Etat membre (23). Cette volonté de coopération a été réaffirmée dans la Charte de partenariat entre l'OIF et les réseaux institutionnels de la Francophonie, qui a été adoptée à Paris, en mars 2012 (24). L'UCESIF est ainsi un moyen permettant de créer des solidarités de proximité entre les CES francophones.

Avec l'évolution du rôle de la société civile dans le processus d'élaboration de la décision publique, les Conseils économiques et sociaux se sont progressivement affirmés comme un appui à la bonne gouvernance. Ce rôle d'institutions essentielles du débat participatif et de conseil pour les pouvoirs publics est de mieux en mieux perçu par les autorités étatiques. Le Conseil français accompagne et promeut le dialogue social, au niveau national et international. Le dialogue social nécessite une société civile forte. Au travers de l'UCESIF, les Conseils membres participent à ce mouvement grâce à un renforcement mutuel des compétences passant par le partage d'expériences et d'informations, la formation par les pairs et la réalisation d'actions communes pouvant notamment conduire à la production d'outils tels que des bases de données ou des publications. En mai 2012, l'UCESIF a organisé un séminaire à Brazzaville sur le thème du « Développement durable », auquel le CESE a participé. Ce type d'événement permet aux membres des Conseils de se rencontrer et d'échanger sur des problématiques communes et, par la suite, de relayer ces discussions auprès des acteurs privés et des pouvoirs publics. Cette conférence s'inscrivait pleinement dans les enjeux actuels, comme l'ont démontré les débats du Sommet Rio+20. La Déclaration finale du Séminaire de Brazzaville a affirmé l'engagement des CES francophones à agir pour la mise en place et le renforcement de systèmes politiques et économiques efficaces et efficients tournés vers le développement durable. C'est cette dynamique qu'il est souhaitable de consolider et de renforcer. Des réunions courtes mais efficaces, des échanges sur les méthodes de travail et sur des problématiques, la réalisation de recherches et la production d'études communes doivent être favorisés.

Le Conseil français participe d'ailleurs très activement aux travaux décidés par le Bureau de l'UCESIF. Fin 2011, ce dernier a retenu le projet d'une étude sur les droits sociaux qui sera suivie par une réflexion sur la responsabilité sociale de l'entreprise, puis sur la définition de la société civile organisée. Au sein de l'UCESIF, le CESE met son expérience au service des autres conseils membres, afin notamment de pallier les difficultés que peuvent rencontrer certains conseils à s'assurer une assise dans le paysage

(23) Le Mali a été suspendu, vendredi 30 mars 2012, des instances de la Francophonie après le coup d'Etat qui a porté des militaires au pouvoir le 22 mars 2012.

(24) Cf. le site Internet www.francophonie.org/IMG/pdf/_Charte_partenariat_reseaux_institutionnels_130312_VF.pdf.

institutionnel national, et soutient le rôle que peut jouer l'UCESIF pour maintenir des liens avec les membres de l'institution nationale en cas de conflits armés. En étant une source d'informations pour l'OIF, l'UCESIF constitue un des outils à la disposition de l'Organisation dans sa mission de participation au rétablissement de l'ordre constitutionnel.

* *

*

L'activité internationale de notre assemblée consultative est abondante et diversifiée. Elle se situe sur un autre plan que la diplomatie gouvernementale classique. Elle apparaît comme un complément. Cette action internationale est bien ancrée dans la pratique du Conseil économique, social et environnemental. Toutes ces actions ont été ou sont conduites en prenant appui sur les compétences et la légitimité des membres de notre assemblée. Les différentes sections et délégations, à travers leurs présidents, leurs rapporteurs, leurs administrateurs, ont souvent été sollicitées et le seront encore à l'avenir. La définition des priorités est faite tout en gardant à l'esprit une approche globale. L'action du CESE est portée par l'idée de la nécessité d'établir des lieux propices au dialogue social, des espaces neutres et indépendants de dialogue permanent au cœur des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, permettant un passage de la légitimité institutionnelle à l'utilité citoyenne.

